

dont je me suis toujours appliqué à représenter le ministère, dans ces îles, comme capital au triple point de vue de la paix, de l'ordre et de la bonne administration.

On ne passe pas impunément d'une Eglise qui s'appuyait sur le gouvernement, dont les prêtres étaient tous payés par le gouvernement, dont les édifices, les églises et les presbytères étaient tous entretenus et réparés par le gouvernement, à une Eglise qui n'a pour se soutenir ou bien que les ressources qu'elle tire du dehors ou bien que celles qu'elle lui procurent ses fidèles. C'est un périlleux changement qui ne peut manquer de secouer fortement l'Eglise. Et cependant, ce changement s'est fait, et il se maintient. Et, en somme, je crois qu'il consolidera l'Eglise des Philippines, parce que la liberté, la complète tolérance et la complète séparation d'avec l'Etat, ne peuvent pas ne pas affermir l'Eglise romaine, comme toute autre, d'ailleurs, dans ces contrées.

Depuis le changement de domination, des ministres d'autres confessions sont venus dans les îles. Je suis d'avis qu'elles y soient toutes représentées, parce que vous penserez, sans doute, avec moi que les Eglises ne peuvent que gagner à ce qu'il y ait entre elles toutes une chrétienne émulation ; parce que, s'il m'est permis d'user d'une expression profane, la concurrence est profitable aux Eglises comme elle l'est à tout le reste.

Il m'a été donné, par suite de ma mission aux Philippines et de la part que j'ai prise dans le gouvernement de ce pays, d'entrer en relation avec un grand nombre de prêtres catholiques et beaucoup de membres de la hiérarchie catholique. Un de mes meilleurs souvenirs se rattache à ma visite à Rome ; je n'en parle que pour apporter une confirmation à ce que le P. Doyle disait tout à l'heure du changement heureux survenu dans les relations des diverses confessions entre elles.

Les problèmes auxquels j'ai fait allusion plus haut devaient être résolus d'une façon ou d'une autre : la question était de savoir quel procédé on adopterait pour les solutionner. Nous aboucherions-nous avec les agents catholiques des îles, qui n'avaient et, dans l'espèce, ne pouvaient avoir l'autorité suffisante pour agir, ou bien nous adresserions-nous au Chef de l'Eglise, en qui réside la plénitude du pouvoir, et traiterions-nous avec lui ? Ce dernier procédé convenait bien à la manière